



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 07 juillet 2026 à 18h00

Délibération n° 079/juil/2026

Dénomination d'une place dans le quartier du Puig del Mas en l'honneur de M. Francis BOIX

L'an 2026, le 07 juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aurélie MAILLOLS, Maire.

Présents : Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Céline LLAMBRICH, Éric DELMAS, Anne MORLANS, Alexandre FABREGAS, Valérie BARREDA, Jean-Bernard OUILLE, Pauline LLERES, Myriam NOGUES, Michel FRANQUÉSA, Matthew HUMPAGE, Patricia DARDANT, Jean-Christophe JOSE, Philippe ROUSSEILL, Laetitia CECCALDI, Céline COURBON, Véronique GAUZÉ, Maxime QUAGLIATO, Vincent BEGHIN, Guillaume BLAVETTE, Sandrine COUSSANES, Olivier CAPELL, Aurore VALENZUELA

Absents excusés ayant donné procuration : Bernard LLANTA pouvoir à Valérie BARREDA, Isabelle CAYRAC pouvoir à Patricia DARDANT, Marie-Clémentine HERRE pouvoir à Olivier CAPELL.

Absent(s) : /**Effectif : 27****Quorum : 14****Présents : 24 ; Absents excusés ayant donné procuration : 3 ; Absent(s) : 0**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Maxime QUAGLIATO**, secrétaire de séance.

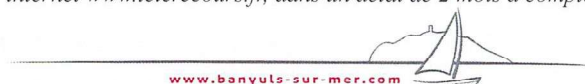


Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2121-30 II et R. 2121-13 ;

Vu le plan de localisation annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la dénomination des voies, rues, places et espaces publics de la commune ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Madame la Maire rappelle à l'Assemblée le parcours de M. Francis BOIX, figure emblématique du quartier du Puig del Mas, auquel il était profondément attaché et dont il incarnait la mémoire vivante. Banyulenc de toujours, il s'est distingué par son engagement quotidien au service de la vie de son quartier, faisant preuve d'une disponibilité constante et d'un sens reconnu de la solidarité envers les nouveaux habitants, qu'il accompagnait volontiers dans leur intégration. Soucieux de la préservation du cadre de vie, il contribuait également, par son attention et sa vigilance, à signaler les dégradations constatées dans l'espace public lors de ses déplacements. Par son attachement indéfectible au Puig del Mas, son implication au bénéfice de la collectivité et les valeurs de proximité et de civisme qu'il incarnait, M. Francis BOIX a durablement marqué la vie de ce quartier historique de Banyuls-sur-Mer. Il est apparu souhaitable à la commune de lui rendre hommage en donnant son nom à la place située devant sa maison familiale.

Il est donc proposé au conseil municipal de rendre hommage à M. Francis BOIX en donnant son nom à la place située au Puig del Mas, d'une surface de 410 m², à l'intersection de la rue Pierre Girou et de la rue des Jardins.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 27) :

- **de nommer** la place située à l'intersection de la rue Pierre Girou et de la rue des Jardins « Place Francis Boix », conformément aux documents graphiques ci-annexés ;
- **de préciser** que la Base Adresse Locale de la commune de Banyuls-sur-Mer sera mise à jour ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime QUAGLIATO



La Maire
Aurélie MAILLOLS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 066-216600163-20260707-079_JUL_2026-DE



Carte

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 066-216600163-20260707-079_JUIL_2026-DE



23 juin 2026

